



Audition parlementaire aux Nations Unies



6-7 décembre 2012
Siège de l'ONU
New York

NOTE D'ORIENTATION

***Approches parlementaires de la prévention des conflits, de la réconciliation et de la consolidation de la paix :
un chemin à défricher***

Éléments généraux

On observe aujourd'hui l'accroissement du nombre de conflits découlant de renversements anticonstitutionnels des instances au pouvoir, de contentieux électoraux, de transitions politiques inabouties, de tensions sociales et de violences entre communautés. La lutte pour le pouvoir et pour la maîtrise des ressources naturelles et économiques sont au centre des conflits, souvent masqués par des clivages ethniques, des tensions socio-économiques et des carences de la gouvernance. Dans tous les cas, la solution passe par le règlement global de toute une série de questions : partage du pouvoir, perspectives économiques, enjeux constitutionnels, réforme de la justice, programmes Réconciliation et Vérité, défense des droits de l'homme, et promotion de l'égalité des sexes.

La prévention et le règlement des conflits exigent la participation de toutes les composantes de la société à l'identification et à la mise en œuvre de solutions réalistes et durables. Hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, minorités, peuples autochtones, tous les pans de la société en somme, ont quelque chose d'essentiel à apporter à cet exercice. Il s'agit toujours de forger un nouveau sens de l'unité et de la coopération et de créer une nouvelle forme de gouvernance nationale, et générer ainsi un sentiment d'appartenance. Cela passe par des institutions qui promeuvent le dialogue et une prise de décisions inclusive, et qui autorisent une participation équitable de tous à la gouvernance de la société.

Un parlement élu représentant tout l'éventail politique d'un pays peut être singulièrement utile pour éviter les conflits ou aider à y mettre fin, mais aussi pour établir une paix stable par un travail de réconciliation et par le traitement des causes profondes du conflit. La place de premier plan qui a été réservée aux parlements dans les pays en phase de transition démocratique dans le monde arabe et au-delà prouve leur importance.

Il faut donc toujours instituer un parlement chargé de mettre en place un cadre législatif de nature à éviter la résurgence des conflits en remédiant aux injustices du passé, ou bien de consolider le Parlement en place. Il importe, dans l'intérêt de la réconciliation, d'instaurer des mécanismes qui permettent de corriger les inégalités, de garantir une participation équitable à la vie politique et d'assurer un accès équilibré aux opportunités et aux ressources.

Il faut donc considérer les parlements comme un espace de médiation, de dialogue, d'inclusion et de participation plus équilibrée. Toutefois, dans les pays au sortir de conflits ou en transition, les parlements, quand ils existent, sont souvent des institutions démunies, ou affaiblies par le conflit. En outre, ils se composent bien souvent des anciennes parties au conflit et se trouvent confrontés à la nécessité de rapprocher les intérêts contradictoires qu'ils incarnent, mais un appui de l'extérieur peut les aider à faire face à ces difficultés.

Inversement, il est possible d'accompagner l'action de la communauté internationale pour mettre fin aux conflits et instaurer une paix durable en y associant concrètement les parlements.

L'édition 2012 de l'Audition parlementaire à l'Assemblée générale des Nations Unies tentera de traiter ce vaste sujet, raison de son titre : *Approches parlementaires de la prévention des conflits, de la réconciliation et de la consolidation de la paix : un chemin à défricher.*

Principaux axes de travail

Cette audition conjointe UIP-ONU portera sur les dimensions nationales, régionales et internationales de la prévention et du règlement des conflits, ainsi que sur la consolidation de la paix, perçues à travers le prisme parlementaire. Plus particulièrement, il y sera question de trois grands thèmes interdépendants et sous-jacents, à savoir : en quoi les parlements peuvent-ils jouer un rôle central dans la réconciliation ou l'apaisement des tensions entre les différentes factions (politiques, ethniques et religieuses) ? Quelle collaboration directe l'ONU peut-elle instaurer avec les parlements et les parlementaires pour accompagner les mesures de prévention et de règlement des conflits mises en œuvre par la communauté internationale ? Comment renforcer l'appareil de prévention et de résolution des conflits des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, dans une optique parlementaire ?

Pour que le débat parle concrètement aux Membres de l'UIP et de l'ONU, il sera centré autant que possible sur la situation de certains pays, autrement dit sur des « cas concrets ». Ceux-ci seront choisis de manière à représenter différentes régions (Europe, Asie-Pacifique, Afrique et, éventuellement, Amérique latine) et parce qu'ils ont produit des enseignements différents pour les acteurs nationaux et internationaux. Il sera donc question aussi bien d'actions couronnées de succès où le Parlement a œuvré aux côtés d'initiatives onusiennes de rétablissement de la paix ou d'aide à la transition démocratique, au sortir d'un régime autoritaire, que de cas où la paix portait en germe les éléments d'un nouveau conflit en raison de carences intrinsèques du système politique, notamment de l'institution parlementaire.

Une question transversale se posera tout au long de l'Audition, à savoir celle de la « féminisation » de la prévention et du règlement des conflits. Il s'agira de déterminer comment les parlements et l'ONU peuvent travailler à cet objectif, afin que les processus de paix, le règlement des conflits et l'établissement des institutions créées pour les mettre en œuvre soient « sensibles au genre ».

Les principaux axes du débat seront les suivants :

- Quelles conditions optimales et quelles exigences institutionnelles doivent être satisfaites pour que les parlements puissent jouer un rôle concret dans la prévention des conflits et la réconciliation ? Comment l'ONU et l'UIP peuvent-elles, au besoin, contribuer à ce que ces conditions soient réunies ?
- Quelle aide les parlements (et l'UIP) peuvent-ils apporter à l'ONU, à ses missions sur le terrain, ainsi qu'à la Commission de consolidation de la paix et au Conseil des droits de l'homme ?
- Comment les parlementaires peuvent-ils participer à la médiation des conflits, seuls ou en collaboration avec les Nations Unies ?
- Quelles relations les parlements doivent-ils établir avec les mécanismes de justice transitionnels et les mécanismes de réconciliation ?
- Quelles sont, d'après les parlementaires, les réformes fondamentales à conduire pour que les décisions de l'ONU relatives aux conflits soient plus démocratiques ?

Modalités

L'Audition se déroulera sur deux jours, les 6 et 7 décembre, et devrait rassembler environ 150 parlementaires. Elle s'articulera autour de quatre séances de trois heures chacune.

Pour que cette rencontre soit aussi interactive et constructive que possible et qu'elle puisse donner lieu à l'expression d'idées neuves et de points de vue nouveaux, les différentes séances seront organisées de manière plus novatrice que les réunions-débat formelles. Ainsi, les participants seront invités à débattre d'une ou deux motions sur une question donnée, puis à voter de manière informelle. Des tables rondes leur seront également proposées pour trouver des solutions à tel ou tel problème. Enfin, des cercles de discussion (« fishbowl debate ») seront animés par un journaliste ou un expert indépendant.

Comme à l'accoutumée, un compte rendu succinct sera publié et adressé aux Etats Membres par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec une lettre d'accompagnement, au titre des points correspondants de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.